

Appel à candidatures régional : Soutien aux Aidants en Occitanie

**AAC n° 1 :
Formation/Sensibilisation, Parcours
et Orientation**

Date : 17 octobre 2025

1. ELEMENTS DE CONTEXTE

Les maladies neuro-dégénératives (MND), telles que la maladie d'Alzheimer, Parkinson, SLA, Huntington, impactent durablement les patients, leurs proches et les professionnels de santé.

La région Occitanie, confrontée à un vieillissement croissant de sa population, doit renforcer son dispositif de coordination, d'orientation et de formation pour garantir une prise en charge adaptée, continue et coordonnée sur l'ensemble du territoire.

L'objectif est de structurer un dispositif régional transversal, adossé à l'existant (DAC, CPTS, PFR, etc.), pour améliorer le parcours des patients atteints de MND, soutenir les aidants et mieux former les professionnels.

Le présent cahier des charges a pour objectif de mettre en œuvre deux missions régionales financées par l'ARS Occitanie :

- un volet formation/sensibilisation
- un volet parcours et orientation, en cohérence avec la stratégie nationale sur les maladies neuro-dégénératives 2025-2030

2. OBJECTIFS DE L'AXE FORMATION/SENSIBILISATION, PARCOURS ET ORIENTATION

a. Volet Formation/sensibilisation

L'objectif est de former les professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social et de sensibiliser les aidants, en lien étroit avec les plateformes de répit, pour mieux répondre aux besoins des personnes atteintes de maladies neurodégénératives.

Une information et une sensibilisation du grand public seront menées afin de mieux faire connaître les enjeux et les impacts liés aux maladies neuro-dégénératives (MND).

b. Volet Parcours et Orientation

Ce volet a pour objectif de favoriser l'accès à l'information et de faciliter l'orientation des patients ainsi que de leurs aidants. Il vise également à soutenir les professionnels impliqués, en s'appuyant sur leur expertise.

Il s'agit également de renforcer la coordination territoriale entre les professionnels afin d'optimiser les parcours de soins.

Enfin, le soutien à la coopération entre la ville et l'hôpital, ainsi qu'entre les différents acteurs des secteurs sanitaire, médico-social et social, constitue un enjeu majeur pour assurer une prise en charge globale et cohérente.

3. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

a. Porteur de projet

Les volets 1 et 2, relatifs à la formation/sensibilisation et au parcours/orientation, pourront être portés par une association, une structure experte, un groupement habilité ou tout opérateur intervenant dans le domaine de l'aide aux aidants.

En outre, le porteur devra être implanté en région Occitanie afin de pouvoir y déployer des actions de sensibilisation destinées aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux, ainsi qu'aux aidants de personnes atteintes de maladies neurodégénératives.

Le porteur devra justifier d'une qualification spécifique en maladies neuro-dégénératives (MND) ainsi que d'une expertise reconnue lui permettant d'assurer un appui efficace aux parcours de soins. Il devra notamment coordonner l'information et l'orientation à destination des professionnels de santé, du secteur social et médico-social, ainsi que des patients atteints de MND et de leurs aidants.

b. Public cible

Les volets 1 et 2 s'adressent aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux, aux patients atteints de MND, et à leurs aidants.

c. Modalités de mise en œuvre

Dans le cadre de ces missions, les principales actions prévues comprennent :

- **Volet Formation/Sensibilisation**

Professionnels

- Organisation de formations régionales ou territoriales à la prise en charge des patients atteints de maladies neurodégénératives
- Thématiques : repérage, diagnostic, accompagnement global, coordination, soutien aux aidants, approches non médicamenteuses, etc.
- Publics : médecins généralistes, infirmiers, psychologues, travailleurs sociaux, personnels des EHPAD, SSIAD, ESA, DAC, CRT, PFR, etc.

Aidants

- Mise en œuvre d'actions de formation/sensibilisation (en lien avec les PFR).
- Thématiques : comprendre la maladie, gérer le quotidien, prévenir l'épuisement, communiquer avec la personne malade...

Grand public

- Campagnes régionales de sensibilisation sur les MND.

- **Volet Parcours/Orientation**

Information et orientation

- Coordination de l'information et de l'orientation destinées aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux, ainsi qu'aux patients atteints de MND et à leurs aidants, afin de les diriger vers les dispositifs ressources appropriés :
 - Création d'un point de contact régional pour les MND.
 - Animation d'une base de ressources régionales (structures, aides, dispositifs, professionnels référents).
 - Production de guides pratiques ou de fiches d'orientation pour les professionnels, patients et aidants.

Expertise et appui aux parcours

- Appui technique et expert aux professionnels de santé, DAC, CPTS, établissements hospitaliers, services sociaux, CRT, SPDA...
- Soutien à la coordination des parcours de soins des patients atteints de maladies neurodégénératives, en appui aux acteurs de l'offre de soins et de l'accompagnement sur l'ensemble du territoire (DAC, dispositifs régionaux de santé, CPTS, CRT, PFR, conseils départementaux...): organisation de temps de coordination, de concertation pluridisciplinaire autour de situations complexes.
- Participation à l'animation régionale du dispositif régional transversal à travers l'organisation et la participation à des séminaires, groupes de travail et échanges de retours d'expérience.

4. LES COOPERATIONS TERRITORIALES ET PARTENARIALES

Il sera attendu du porteur qu'il démontre son inscription dans le maillage institutionnel de son territoire et qu'il précise les territoires ainsi que les coopérations mises en place dans le cadre de ses différentes actions.

Renforcement des liens opérationnels entre les acteurs de la ville, les hôpitaux, les dispositifs de coordination (DAC, CPTS), les PFR, SPDA et les conseils départementaux.

5. COMMUNICATION

Le porteur de projet devra, lors du dépôt de sa candidature auprès de l'ARS, présenter un plan de communication complet et structuré. Ce plan devra détailler la stratégie envisagée pour la diffusion et la valorisation des actions menées.

Il comprendra notamment :

- Les objectifs de communication visés (notoriété, sensibilisation, mobilisation des aidants et des professionnels) ;
- Les publics cibles prioritaires (aidants, professionnels de santé, acteurs sociaux et médico-sociaux) ;
- Les canaux et supports de communication envisagés (réseaux sociaux, site internet, flyers, affichage, événements locaux, newsletters, partenariats avec les structures régionales telles que les PFR, URPS, etc.) ;
- Les actions spécifiques pour toucher efficacement les aidants, notamment ceux isolés ou difficiles à joindre ;
- Le calendrier prévisionnel des campagnes et actions de communication ;
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation de l'impact des actions de communication.

6. MODALITES DE FINANCEMENT

Une convention de partenariat pluriannuelle sera signée entre l'ARS Occitanie et le porteur de projet afin de garantir le financement de ces missions par le biais d'une délégation de crédits du Fonds d'Intervention Régionale (FIR). Les modalités précises de versement seront définies dans la convention.

Pour assurer ces missions, des moyens financiers seront alloués pour prendre en charge notamment :

- Le financement des 2 chargés de mission à temps plein
- Les frais de fonctionnement

Profil des chargés de mission à recruter :

Volet « Formation / Sensibilisation »

Le chargé de mission devra justifier d'une expérience dans la mise en œuvre d'actions de formation ou de sensibilisation, idéalement dans le champ de la santé publique, du médico-social ou de l'accompagnement des maladies chroniques et neurodégénératives.

La connaissance des enjeux liés aux maladies neurodégénératives, ainsi que des dispositifs d'appui à la coordination (DAC, PFR, CRT, etc.), est indispensable pour assurer la pertinence des actions menées dans le cadre du volet « Formation et Sensibilisation ».

Le chargé de mission devra coordonner un réseau d'acteurs avec pédagogie, autonomie et sens du partenariat.

Volet « Parcours / Orientation »

Le chargé de mission devra justifier d'une expérience confirmée dans la coordination de parcours de santé ou d'accompagnement social, en lien avec des publics en situation complexe, notamment dans le champ des maladies chroniques ou neurodégénératives.

Il devra également posséder des compétences en animation de réseau, en gestion de projet territorial, ainsi qu'en production d'outils d'information et d'orientation à destination de différents publics (professionnels, patients, aidants).

La maîtrise des dispositifs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, ainsi que des outils numériques de communication et de suivi, est indispensable pour assurer une mise en œuvre efficace des actions prévues dans le cadre du volet « Parcours et Orientation ».

Les deux chargés de mission devront démontrer une aptitude à travailler en partenariat avec une diversité d'acteurs en faisant preuve d'écoute, de rigueur, d'autonomie et de fortes qualités relationnelles.

Ils assurent un reporting régulier auprès de l'ARS Occitanie.

7. EVALUATIONS ET INDICATEURS DE SUIVI

Afin d'évaluer la mise en œuvre et l'impact du projet sur le territoire régional, plusieurs indicateurs qualitatifs et quantitatifs seront suivis annuellement. L'ARS Occitanie pourra solliciter, en cours d'année, la transmission de ces indicateurs

Indicateurs de processus :

- Mise en œuvre d'un programme annuel de formations et de sensibilisations.
- Relais et adaptation territoriale des campagnes de sensibilisation nationales ou régionales.
- Déploiement d'une plateforme régionale d'information dédiée aux MND.
- Création d'un point de contact régional d'appui à l'orientation et à la coordination.

Indicateurs d'activité :

- Nombre de supports de communication produits ou diffusés
- Nombre de campagnes de communication et événements organisés (journées nationales, actions territoriales, ...).
- Nombre de partenariats formalisés

Indicateurs de résultats :

- Nombre de sessions de formation et de sensibilisation organisées, avec le nombre de professionnels (par secteur et territoire) et d'aidants formés
- Taux de satisfaction des participants sur la qualité et l'utilité des actions
- Nombre et participation aux événements destinés au grand public
- Nombre de sollicitations reçues (professionnels, patients, aidants) et qualité des réponses apportées.
- Nombre de réunions de coordination ou concertations pluridisciplinaires organisées, particulièrement pour les situations complexes
- Suivi qualitatif de l'impact sur les ruptures de parcours, évalué qualitativement en collaboration avec les dispositifs de coordination (DAC, CPTS, PFR, CRT...)
- Nombre de partenariats formalisés entre structures hospitalières et acteurs de ville

Ces deux volets seront suivis et évalués annuellement. Le candidat produira et transmettra à l'ARS Occitanie un bilan d'activité de l'année N au plus tard au 30 mars de l'année N + 1.

8. DOSSIER DE CANDIDATURE

a. Contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature à compléter est présenté en *annexe 1*.

Complétude du dossier :

Il conditionne la recevabilité du dossier proposé par le candidat et déclenche le processus d'instruction. Afin de respecter l'équité, aucune pièce complémentaire ne sera demandée. Les dossiers déclarés incomplets ne seront pas instruits.

Prise en compte du cahier des charges :

L'instruction des dossiers s'attachera en premier lieu à vérifier l'adéquation du dossier déposé par rapport au cahier des charges.

Critères de sélection :

Une attention particulière sera apportée aux dossiers portés par des structures disposant d'une expertise reconnue sur le territoire et engagées auprès des aidants, des patients atteints de maladies neurodégénératives, et des professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social.

En outre, le candidat devra démontrer :

- Une implication territoriale forte et une connaissance des enjeux locaux ;
- Une capacité à organiser et déployer rapidement des actions de formation, sensibilisation et orientation ;
- Une approche partenariale structurée, en lien avec les dispositifs existants (PFR, DAC, CPTS, CRT, etc.) ;

b. Modalités de dépôt des dossiers

Le dossier de candidature complet devra être adressé, uniquement par voie électronique, à l'adresse suivante : ars-oc-aidants@ars.sante.fr

Pour toute précision et/ou complément d'information, vous pouvez adresser votre demande à : [ars- oc-aidants@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-aidants@ars.sante.fr)

L'instruction technique des dossiers sera effectuée par les services de l'ARS. Le Directeur Général de l'ARS décidera des porteurs retenus qui seront informés par courrier de notification.

Date limite de dépôt des candidatures : 17 novembre 2025

Période de notification des lauréats : décembre 2025

Date de démarrage souhaitée : 1^{er} janvier 2026

Annexe 1 :

Formation/sensibilisation – Orientation et Parcours

Dossier de candidature – 2025

Document à renseigner sur dix pages maximum

1. Présentation de la structure

a) Identification de la structure

- ❖ Nom de l'organisme :
- ❖ N° FINESS géographique : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
- ❖ N° SIRET :
- ❖ Téléphone :
- ❖ Courriel :

b) Identification du représentant légal

- ❖ Nom et Prénom :
- ❖ Fonction :
- ❖ Téléphone :
- ❖ Courriel :

c) Identification de la personne chargée du présent dossier

- ❖ Nom et Prénom :
- ❖ Fonction :
- ❖ Téléphone :
- ❖ Courriel :

2. Description du projet

a) Modalités de mise en œuvre du dispositif

b) Partenariats et coopérations

c) Communication

d) Budget prévisionnel annuel 2026 détaillé

e) Profil / fiches de poste des personnels pressentis